

Présentation du rapport annuel de la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté

Franck Fievez, secrétaire national UNITÉ SGP POLICE, a été reçu par Madame Adeline Hazan, Contrôleure générale des lieux de privation de liberté, afin d'entendre son rapport d'activité 2017.

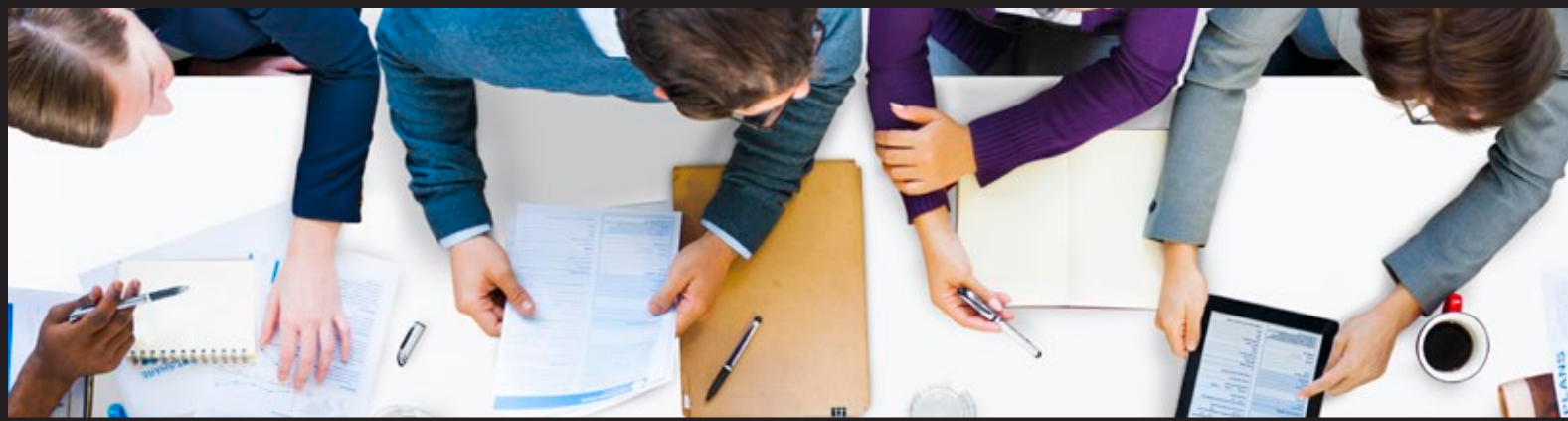
Il a été pris acte, des éléments et préconisations d'ordre général de la contrôleure, qui seront publiés prochainement.

Toutefois UNITÉ SGP POLICE a pour sa part fait certaines observations, notamment concernant les centres de rétention administrative et des GAV.

En effet, l'accélération migratoire des derniers mois entraîne une surcharge de travail dans les CRA, qui tournent à plein. Il a été également fait état des tensions considérables et incidents fréquents liés aux conflits entre ethnies.

La difficulté pour les policiers à gérer ce flux continu de rétentionnaires, sur des durées qui se prolongent, du fait de l'obstacle à vérifier les origines des personnes retenues.

UNITÉ SGP POLICE a par ailleurs souligné la problématique des rétention judiciaires, essentiellement les gardes à vue.



Si les policiers se sont adaptés aux nouveaux droits des personnes placées en GAV, applicables depuis le 15/11/2016, en particulier celui de l'entretien avec un tiers, il n'en demeure pas moins des inconvénients à le mettre en œuvre.

En effet, lorsque la personne demande le bénéfice de l'entretien avec un tiers, cela oblige les policiers à organiser et sécuriser cette entrevue à laquelle ils doivent assister.

Ainsi il existe des contraintes de sécurisation de la personne en GAV, ainsi que du tiers. Ce qui requiert la sécurisation du local, et la présence d'au moins 1 fonctionnaire lors de cet entretien.

Enfin, si nous soulignons les réformes judiciaires, UNITÉ SGP POLICE a réclamé à nouveau une accélération de celle de la procédure pénale, afin de simplifier le travail des policiers.



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
2017
DES LIEUX DE PRIVATION
DE LIBERTÉ**